

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N° CD162

présenté par  
Mme Marsaud, rapporteure  
à l'amendement n° CD130 de M. Perea

-----

### ARTICLE 5

I. - À l'alinéa 3, substituer à la première occurrence du mot :

« étude »,

le mot :

« évaluation ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 5, substituer à la première occurrence du mot :

« étude »,

le mot :

« évaluation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.